

Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022

Étaient présents : BESSON Stéphane, CHATELET Stéphane, COULON Aurore, DIOT Nadine, GAUTHIER Sophie, LACONDEMINÉ Aurélien, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain

Excusés : BERRIER Bruno, CHASSOT Samuel, LONJARRET Maxime

Secrétaire de séance : PALANCHON Nadine

1. Budget et fiscalité :

a. Taux des taxes directes locales

Le Maire rappelle que Montret fait partie des communes ayant les taux d'impôts locaux les plus bas. Sabine SCHEFFER explique que le montant de la dotation globale de fonctionnement, ressource indispensable à la commune, est calculée par les services de l'Etat en tenant notamment compte de l'effort fiscal de la collectivité. Montret étant très bas fiscalement par rapport aux autres communes du territoire, se retrouverait donc pénalisée sur le versement de cette dotation en cas de maintien de taux.

Il est également rappelé le transfert depuis 2021 du montant de la taxe foncière sur le bâti du Département, et la fusion de leur taux de 20,08 % avec celui de la commune, afin de compenser la taxe d'habitation non-perçue.

Le Maire propose d'augmenter les taux d'impôts locaux sur les mêmes bases que 2021. Le Conseil municipal, décide à 7 pour et 4 contre, de fixer, pour l'année 2022, les taux de fiscalité directe de façon suivante :

- Augmentation à 29,90 % (20,08 % part Départementale transférée + 9,82 % part communale augmentée ; pour 8,83 % en 2021) pour la taxe foncière sur le bâti ;
- Augmentation à 25,77 % (24,91 % en 2021) pour la taxe foncière sur le non bâti.

b. Comptes 2021

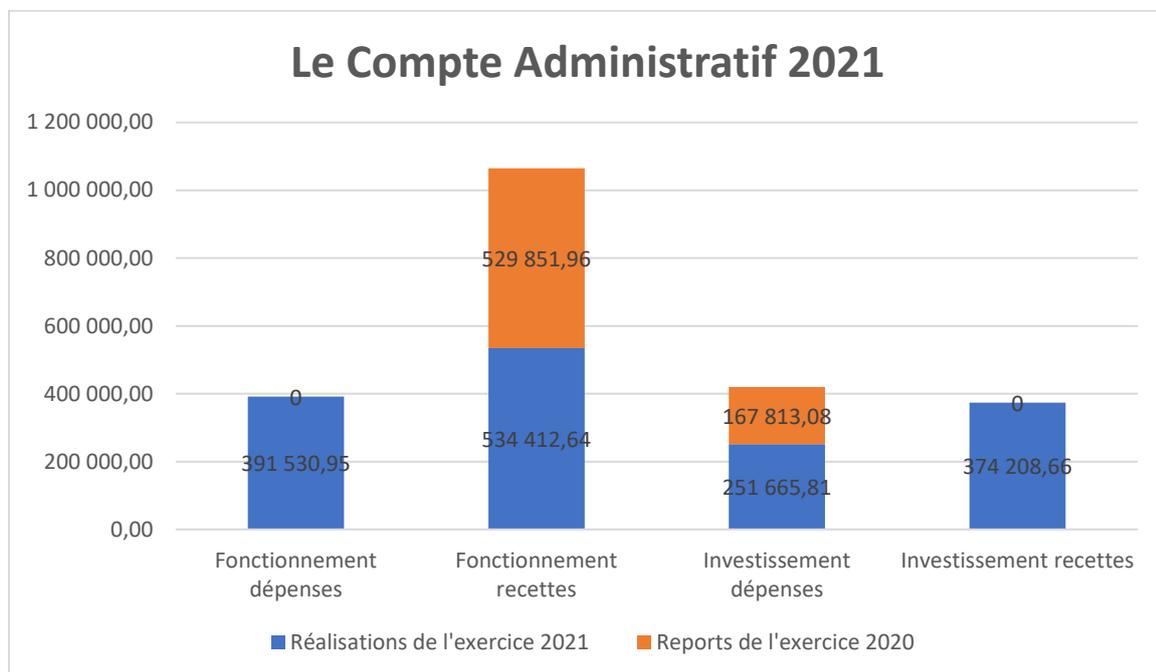
Présentation du compte administratif délivré par la secrétaire de mairie et du compte de gestion délivré par la Trésorière :

Résultats purs de l'exercice 2021 (sur les réalisations de l'année) :

- Fonctionnement : excédent de 142 881,69 €
- Investissement : excédent de 122 542,85 €
- Résultat total : excédent de 265 424,54 €

Résultats cumulés (avec prise en compte des reports de l'exercice 2020) :

- Fonctionnement : excédent de 672 733,65 €
- Investissement : déficit de 45 270,23 €
- Résultat total : excédent de 627 463,42 €



c. Affectation de résultat

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	142 881,69 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	529 851,96 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	672 733,65 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-45 270,23 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E -45 270,23 €
AFFECTATION = C	=G+H 672 733,65 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	45 270,23 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	627 463,42 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Adoptée à l'unanimité.

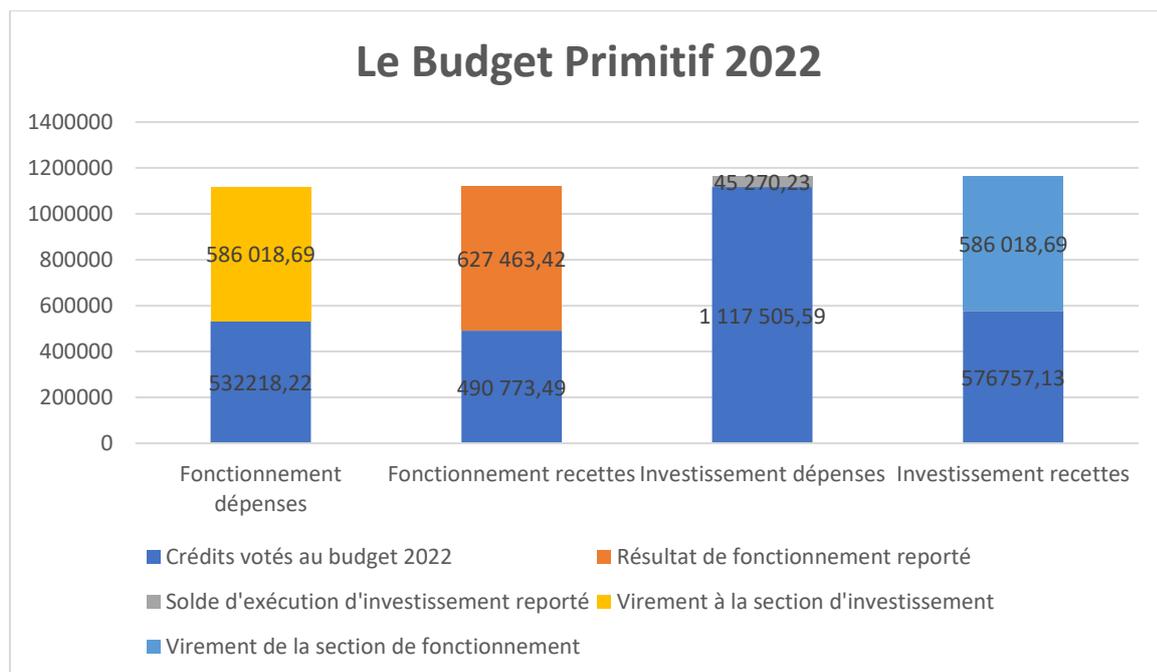
d. Budget 2022

Le Budget Primitif Principal de l'année 2022 présente le vote de crédits de dépenses et de recettes en sections de fonctionnement et d'investissement.

En section de fonctionnement, les crédits votés aux dépenses se sont répartis comme suit : 531 362,32 € en dépenses réelles et 586 874,59 € en dépenses d'ordre, soit un total de **1 118 236,91 €**. Les crédits votés aux recettes sont d'un total de 490 773,49 €. En rajoutant à cela le résultat reporté correspondant à un excédent de 627 463,42 €, le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à **1 118 236,91 €**.

En section d'investissement, les dépenses prévues sont au total de **1 117 505,59€**, et en prenant en compte le déficit d'investissement au 001 de 45 270,23 €, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **1 162 775,82 €** ; et les recettes sont réparties en recettes réelles : 575 901,23 € et recettes d'ordre : 586 874,59 € pour un total de **1 162 775,82 €**.

Avec l'aide des opérations d'ordre entre section de fonctionnement et section d'investissement en dépenses et en recettes, nous parvenons donc à équilibrer le budget sur un total en fonctionnement de **1 118 236,91 €** et en investissement de **1 162 775,82 €**, soit un total général du budget de **2 281 012,73 €**.



2. Bresse Louhannaise Intercom' – convention mise à disposition agent intercommunal garderie périscolaire

Madame Marie-Laure MOREY, notre agent contractuel qui était chargée de la garderie périscolaire (et autres surveillances en plus du ménage), a mis fin à son contrat en janvier, et n'a pas été remplacée. Aujourd'hui, c'est l'agent ATSEM de Bresse Louhannaise Intercom', Madame Christine PROST, qui occupe les fonctions de surveillance à la garderie périscolaire. Son temps de mise à disposition nécessite donc d'être réévalué.

Bresse Louhannaise propose une nouvelle convention de mise à disposition de cet agent en augmentant son temps de mise à disposition à la commune de Montret comme suit : du 18 janvier 2022 au 17 janvier 2025, augmentation à 11.95/35ème. Projet de convention approuvé par le conseil municipal.

3. Recrutement nouvelle secrétaire de mairie

La secrétaire de mairie actuelle, Madame Samantha MONARD, va quitter ses fonctions le 18 avril 2022 pour rejoindre par mutation une autre collectivité, dans le cadre de son déménagement.

Montret va donc recruter, à compter du 4 avril 2022 (pour se former deux semaines avec Madame MONARD avant son départ) Madame Jasmine CANONNE, qui est à ce jour adjointe administrative à la commune de Crissey. Monsieur le Maire, accompagné de ses adjoints, ont rencontré Madame CANONNE à l'occasion d'un entretien d'embauche début mars.

4. Signature acte de vente maison Gontier

Dans le cadre de la vente de la maison située 1 Rue des Cerisiers, reçue par legs suite au décès de Mme GONTIER, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un compromis de vente a été signé avec Monsieur GILLIER Frédéric le 21 janvier 2022 avec le concours de Madame BULBIC de l'agence 2B Immo de Montret, pour le montant négocié de 113 551 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente auprès de Maître Cécile GUIGUE-FREROT, Notaire à Ouroux-sur-Saône.

5. Aide déplacés Ukrainiens

Le Maire informe le conseil municipal que le logement situé au-dessus de l'école sera mis gracieusement à disposition à toute famille de déplacés Ukrainiens qui le sollicitera. Ce logement, à usage initial de location temporaire, sera complété en meubles (machine à laver, sèche-linge, penderie, support TV) pour accueillir une famille.

Une commission d'élus a été constituée pour accompagner les futurs Ukrainiens susceptibles d'être accueillis à Montret dans leurs démarches.

Il rappelle également qu'une collecte de dons a été organisée par la mairie du 7 au 11 mars, à destination des Ukrainiens.

6. Panneau Pocket

Le Maire propose la création d'un compte sur l'application mobile Panneau Pocket, système d'alertes et d'informations des habitants inscrits sur cette application. Le coût de l'abonnement annuel est de 180 € TTC. Cette application permet d'émettre un sms d'information et d'alerte à tout habitant ayant installé cette application sur son téléphone portable, et ayant choisi de suivre la commune de Montret. Une démonstration sera effectuée avec une autre collectivité pour exemple lors de la prochaine séance de conseil municipal.

7. Demande droit de place camion Pizza

Madame Nadège VIGIER sollicite un emplacement pour son commerce ambulancier, un camion de pizzas sur la commune de Montret, pour chaque vendredi soir. Le Conseil Municipal décide de proposer un emplacement près des points d'apports volontaires, Route de Louhans, pour une tarification mensuelle de 25 €, en attribuant les 6 premiers mois gratuits.

8. Bureau de vote élections

Le Maire propose de préparer les bureaux de vote comme suit : séparés en deux groupes : de 8h à 13h30 et de 13h30 jusqu'à la fin du dépouillement. Les conseillers municipaux seront invités à s'inscrire sur un drive aux créneaux prévus sur les 4 tours des élections présidentielles et législatives.

9. Remplacement Aurélie BIZOUARD commission contrôle listes électorales

Le Conseil Municipal décide de nommer Madame Sabine SCHEFFER pour remplacer Madame Aurélie BIZOUARD en tant que conseillère municipale suppléante de la commission de contrôle des listes électorales.

10. Demandes de subventions :

- a. **DDEN 71** : 50 €
- b. **Comité des Fêtes** : 1 000 €
- c. **Comité 71** : refusée
- d. **FDRS 71** : refusée
- e. **BTP CFA Ain** : refusée
- f. **Les Papillons Blancs Bourgogne du Sud** : refusée

11. Questions diverses

a. Marché aménagement des abords de la RD 978

Le Maire rappelle qu'un marché de travaux dans le cadre de l'opération d'Aménagement des abords de la RD 978 a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée.

Ce marché a été réparti sur deux lots :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : ESPACES VERTS

Cette consultation a été lancée le 21/12/2021 pour une remise des offres fixée au 18/02/2022 à 12H00.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 17 mars 2022 afin de procéder au choix des meilleures offres sur les deux lots au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

- Lot 1 VRD : Société EUROVIA, Agence de Chalon sur Saône (71100) pour une offre négociée de 386 745,08 € HT.
- Lot 2 ESPACES VERTS : Société SAÔNE ET LOIRE PAYSAGE de Louhans (71500) pour une offre de 14 070,80 € HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire et de la commission.

b. Présentation exposition PNR

Une exposition sur le Parc Naturel Régional sera tenue à la salle des fêtes durant la Fête Patronale en mai. Cette exposition sera présentée par l'association des Amis du PNR. Une présentation de l'exposition par la présidente des amis du PNR aura lieu le dimanche 29 mai à 11 heures. Le maire invite l'ensemble des élus à participer à cette présentation.